

UN AUTRE REGARD

sur notre commune

N° 3 - Décembre 2007



Nous profitons de cette parution pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Durant cette année, nous espérons vous donner satisfaction dans notre souci d'information et notre volonté d'objectivité dans les comptes-rendus que nous vous livrons.

Bonne année, bonne santé à tous

V

K

H

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas
Conseil communal du 28 septembre 2007

Le premier point à l'ordre du jour concerne le service de distribution d'eau et l'incorporation de la réserve disponible au capital. Le montant est de 6.662,97 €. A l'unanimité, les membres du conseil décident de souscrire 267 parts sociales de 25 € dans le capital de la S.W.D.E.

Le second point de l'ordre du jour est la prise de participation dans l'intercommunale NEWICO suite à la cession de l'activité de câblodistribution, TELELUX. Le prix de cession est de 64,28 millions d'euros pour l'ensemble des communes luxembourgeoises. Unanimité sur ce point.

Accord unanime et approbation du cahier des charges pour l'acquisition d'une lame de déneigement. Le montant présumé de la dépense, 2500 €, est porté en modification budgétaire.

Le cahier des charges de vente de bois et les clauses particulières sont approuvés. Les dates des ventes de bois sont arrêtées.

Le conseil ratifie ensuite la décision du collège du 09/08/2007 et décide de poser sa candidature en proposant l'aménagement du parvis de l'église de Haut-Fays dans les projets en matière de sécurité, d'entretien de voiries (plan Mercure). Estimation du coût des travaux : 45.000 €. Le conseil communal sollicite une subvention de 36.000 € soit 80% du montant présumé.

Les deux points suivants concernent les travaux d'équipements pour les projets de lotissement à Daverdisse et à Porcheresse ; les membres du conseil marquent leur accord. Les travaux sont à charge du promoteur.

Les membres du conseil communal prennent acte des diverses rectifications, par le Collège provincial, du budget 2007.

Veillez trouver ci-dessous les chiffres communiqués pour l'exercice en cours.

Exercice propre	Présenté par la commune	<i>Rectifié par la Province</i>
Recettes ordinaires	2.276.931,64	2.255.568,09
Dépenses ordinaires	2.363.822,27	2.306.250,44
	(Déficit) 86.890,63	<i>(Déficit) 50.681,55</i>

Exercice propre	Présenté par la commune	Rectifié par la Province
Recettes extraordinaires	1.957.351,50	3.094.694,00
Dépenses extraordinaires	999.819,00	3.119.777,00
	(Boni) 957.532,50	(Déficit) 25.083,00

De plus, le boni qui reporte les réserves communales (= résultat budgétaire présumé au 01/01/2008) diminue de 270.000 € ! Nous n'avons pas repris tous les chiffres, de peur de vous assommer, mais nous les avons analysés pour préparer notre intervention, mentionnée ci-dessous :

Suite aux observations du Collège provincial, si l'on reporte toutes les modifications demandées dans le budget, on voit directement au travers des tableaux de synthèse, qu'absolument tous vos montants sont à corriger. Il n'y a pas une seule ligne de vos tableaux, que ce soit en recette ou en dépense, en ordinaire ou en extraordinaire, qui a été acceptée.

Votre boni général à l'ordinaire du budget 2007 est diminué de plus de 270.000 € ! Cela fait presque 11.000.000 de francs belges qui partent dans la nature. Comment cela est-il possible ?

A cet instant, (sous prétexte qu'il ne voulait pas charger publiquement la précédente gestion et que de toute façon ce n'était qu'une communication et pas un point à débattre), le bourgmestre préfère stopper notre intervention et reporter le point au huis clos, où il n'en sera plus débattu !

Voici donc ce que nous aurions souhaité ajouter :

Le courrier que vous avez reçu du Collège provincial vous demande explicitement que « toute non-valeur valablement justifiée soit matérialisée au plus tôt dans des crédits budgétaires afin que la situation comptable soit au plus proche de la réalité »...ce que nous traduisons par « il est temps de mettre les choses à plat et de présenter la vraie situation comptable de la commune ! ».

Peut-être que si c'est la Province qui vous dit ce que nous vous disons depuis le début de la législature vous allez enfin vous pencher sérieusement sur le problème !

Au niveau de l'extraordinaire, vous nous proposiez un excédent de 957.000€ à l'exercice propre. Après corrections de la Province, cela devient un déficit de 25.000 € (...faible certes... mais cela fait une différence de presque un million d'euros !)

Et de plus, la Province vous limite les dégâts en proposant un prélèvement de 200.000 €. Avec un commentaire assez laconique ... « transfert nécessaire afin d'équilibrer le service extraordinaire ».

Vous nous avez dit dans votre rapport sur le budget que le service extraordinaire laissait mieux transpirer votre volonté. Après le rapport de la Province qu'en reste-il de cette volonté? Si l'on se fie aux chiffres, vous devez avoir le moral dans les chaussettes !

Le point suivant du conseil concerne l'équipement informatique. Il est décidé d'acquérir deux postes supplémentaires avec extension du réseau et de confier à la S.A. CIGER le placement des deux P.C. Le budget prévu 7500 € est voté à l'unanimité. Un membre de notre groupe fait remarquer que l'on aurait pu acquérir ce matériel informatique plus tôt afin qu'il soit disponible pour le personnel à ce jour. Un autre fera remarquer que, pour une fois, le montant semble surévalué. L'offre du Ciger nous donnera raison.

Extension du réseau d'éclairage rue des écoles à Gembes. Prise en charge par la commune du point lumineux. Acceptation du devis d'Interlux pour la réalisation de l'extension du réseau B.T. et télédistribution pour le montant de 1008,26 €.

Renouvellement du parc informatique à l'école de Haut-Fays. Les membres du conseil marquent leur accord pour le remplacement des huit ordinateurs à l'école de Haut-Fays et l'acquisition d'un ordinateur pour l'école de Porcheresse. Montant de la dépense à prévoir, 10.000 €. De plus, nous sommes intervenus de la manière suivante :

Sachant qu'il y aura toujours des petits problèmes, surtout avec le nombre d'utilisateurs différents, ne pourrait-on pas demander ce que coûterait un contrat d'entretien pour ce parc informatique ? Cela n'engage à rien de demander une offre...

Par après sont abordés les budgets 2008 des Fabriques d'églises de Haut-Fays et Gembes et le contrat de location pour l'antenne GSM à Gembes à la société BASE.

Ratification du programme de l'action en matière de logement. Le conseil souhaite promouvoir, avec le CPAS et la société Ardenne et Lesse, la réhabilitation du patrimoine mobilier tant privé que public. Le programme d'action communale est fixé comme suit : création d'un service de logement et acquisition d'un logement de transit.

Suppléments ajoutés à l'ordre du jour suite à notre demande : Notre interpellation concerne des dépôts effectués lors des travaux rue de Vonèche et rue du Cimetière. Il nous est répondu que la dite société a bien reçu l'autorisation de déposer les déchets sur le site, et que, s'il est effectivement possible que les quantités prévues aient été dépassées, elles ne pourraient être imputées uniquement à la dite entreprise. Pour la suite de la discussion, le bourgmestre ayant demandé à la presse de ne pas la relater pour ne pas nuire aux intérêts de la commune, nous ferons de même.

Le point supplémentaire demandé par le Receveur régional concerne les modalités de justification des subsides des différents groupements. Unanimité.

Pour rappel : un subside est destiné au bon fonctionnement de l'association, de manière à ce que soient accomplies au mieux les missions ou le but fixé par celle-ci. Les justifications (bilan, comptes, rapport de gestion et situation financière) seront demandées pour tout subside à partir de 1250 €. Cela ne fera pas de mal. D'ailleurs, quoi qu'en dise une certaine presse, les comptes du Centre touristique ne sont toujours pas en notre possession.

Nous signalons qu'un poste d'administrateur communal avait erronément été attribué à Albert Daron.

Nous prenons également connaissance de la réponse du Comité provincial de football qui rassure sur la pérennité du club local. Notre bourgmestre nous dit avoir écrit son courrier sur base d'informations et de montants exagérés, en connaissance de cause, pour obtenir une

réponse circonstanciée et il en conclut que la facture finale est sans commune mesure avec les montants que le club eût cru devoir payer.

A huis clos, le conseil se termine par l'engagement d'une employée administrative nommée statutairement et la désignation de notre nouvelle secrétaire communale. Nous félicitons les nouvelles venues et leur souhaitons une longue carrière au sein de notre administration.

Conseil communal du 8 novembre 2007

La séance débute par la prestation de serment de notre nouvelle secrétaire communale.

On attaque directement le conseil avec un début de régularisation de notre situation comptable, principalement pour des ventes de bois impayées. Certaines sont mises en attente (avec peu d'espoir de récupération), d'autres sont portées devant la justice, d'autres encore sont mises en non valeur. Ces dernières représentent une somme de +/- 125.000 € pour la période allant de 1994 à 2006.

A noter qu'il existe quatre types de créances en matière de vente de bois : les intérêts de retard, les bris de réserve, les ajournements et les lots impayés proprement dits.

Il y a en outre une mise en non valeur de 777,86 € de taxes parce qu'il est impossible de déterminer si les paiements ont bien été effectués !?

Nous nous passerons de commentaires sur la bonne gestion de nos finances communales ! Notre bourgmestre, lui, de commenter de cette façon : « *Cela relève d'un certain flou ; nous avons remarqué des nébuleuses entre 1987 et 2000... Toute une série d'imperfections qui pourraient mettre à mal nos finances communales... Aussi de nombreuses casseroles à récupérer par échelonnements chez les marchands... Le receveur essaye de remettre de l'ordre* ». (*La Meuse, 10/11/2007*)

« *Une analyse des comptes...fait apparaître un certain flou dans la tenue de ceux-ci.* » (*L'Avenir du Luxembourg, 10/11/2007*)

Le troisième point à l'ordre du jour traite de différents règlements

- Le règlement communal en gestion protocolaire : manifestations patriotiques, noces d'or,... Assez curieusement, la mise à la pension des

membres du personnel avait été oubliée. Erreur réparée suite à notre intervention.

- Les taxes et redevances pour 2008 restent inchangées.

Nous maintenons notre vote négatif sur un certain nombre de ces taxes. Pour la taxe d'épandage, nous confirmons notre opposition. Il n'est pas normal de faire payer pour un service « susceptible » d'être rendu dans certains cas, puisque tout le monde n'est pas raccordé.

De plus, nous sommes intervenus pour faire remarquer que la modification du nom de cette taxe (dans un but d'élargir le nombre de personnes concernées) était peu compréhensible et que ce n'était pas le moment de l'augmenter à 37,18 € comme proposé par le collègue. Cette augmentation n'était due qu'à une faute de frappe paraît-il ! Les taxes, telles que précompte et additionnels, sont votées à l'unanimité. Les immondices ont fait l'objet d'une discussion sur leur coût réel, toujours inconnu du bourgmestre depuis le vote de la taxe précédente, alors que l'on est censé se rapprocher du coût vérité. La réponse apportée est que si l'on ne paie pas d'amende, c'est que l'on doit se situer dans la bonne fourchette de prix.

Un règlement concernant le fonctionnement des cimetières a été voté. Une interpellation est faite par notre groupe sur l'urgence de régler le problème du cimetière de Daverdisse : manque de place, alors que des tombes sont abandonnées depuis longtemps, détresse de certains citoyens de ne pouvoir être enterrés décemment dans leur village. Ne serait-il pas temps de passer outre certains conflits datant des fusions et de s'attaquer sérieusement au problème ?

La modification du règlement de police fera l'objet d'une discussion concernant l'obligation d'arrêter la musique au plus tard à 3h00 et le manque de clarté de ses conditions d'application.

Les établissements publics seront fermés à 3h30 et certaines dérogations seront possibles. Ces dérogations au cas par cas ont laissé la minorité perplexe face aux décisions à prendre par le seul maire ; « La dérogation ne sera pas systématique... il faut avoir le respect de tout un chacun... la maison de jeunes reste toujours un lieu public » a commenté le bourgmestre Baijot. (La Meuse)

Nous attendrons donc les prochaines soirées pour savoir si notre bourgmestre se déplacera personnellement pour s'assurer du respect de la nouvelle règle !

Autres questions traitées :

- Vote d'une participation de la commune de 5 € par mois pour subsidier les GSM des ouvriers communaux, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007.
- Modifications budgétaires de la fabrique d'église de Porcheresse, approbation des comptes de 2006 de celle-ci et du budget 2008 de celle de Daverdisse.
- Approbation de la mise en adjudication des travaux de l'école de Porcheresse moyennant quelques modifications imposées par l'urbanisme.
- Attribution du marché public pour l'escalier de l'église de Porcheresse. Les ouvriers communaux s'occuperont du démontage pour réduire le coût des travaux.
- Par un courrier daté du 24/10/2007, le MET informe la commune de la non reprise dans les propositions budgétaires de 2008 de la deuxième phase des travaux à Haut-Fays. Va-t-on reporter ce projet aux calendes grecques, alors que la commune a déjà pris des dispositions pour faciliter le chantier ?
- Décision est prise d'introduire une demande d'urbanisme et d'interroger la Direction générale sur la possibilité d'aménager une aire de repos dans la partie sud du Bois des Fouches.
- Acquisition du logiciel e-Maestro pour la gestion de l'urbanisme et des permis d'environnement
- Participation communale de 1000 € pour le voyage à Disneyland. Nous avons regretté en séance que l'annonce de la participation communale soit publiée dans un « toute boîte » distribué à la population avant même que le sujet ne soit discuté en conseil. Ce n'est pas sérieux.
- Prise en charge du 1^{er} prix du concours de façades de Noël. Notre groupe approuve le principe du concours, mais rejette le droit d'inscription de 2 €. D'après notre bourgmestre, payer motivera les participants !

- Accord unanime pour la révision du Programme communal de développement rural et la prolongation, pour dix ans, de la convention avec la Fondation rurale de Wallonie.

Arrive enfin un sujet épineux : les modifications budgétaires 2007, ou plutôt LA modification, puisque tout est noyé dans un seul document.

A l'ordinaire, on constate une importante majoration des dépenses dues aux non-valeurs évoquées en début de conseil et à l'ajustement de crédits estimés trop étroitement.

A l'extraordinaire, ce sont des « ajustements » en fonction des projets admis et des promesses de subsides. On parle ici d'un montant supérieur au million d'euros. Pas mal comme « ajustement » !

Voici donc un condensé de notre intervention en séance :

Pourquoi faire un seul projet de modifications budgétaires ?

Nous trouvons que l'on aurait dû au moins séparer du reste les non-valeurs des ventes de bois que l'on a vues au point 2 de ce jour.

En fait, vous noyez tous vos ajustements techniques et crédits pour lesquels vous nous avez fait une simple notification au conseil précédent dans les erreurs du passé. Vous essayez de passer au bleu un prélèvement de 200.000 € à l'ordinaire pour boucher le trou de l'extraordinaire et vous passez les deux opérations sur le même exercice. Comme cela, au moment des comptes, vous remettrez tout sur le dos de la législature précédente.

Dans votre rapport de la commission des finances vous mélangez dans le même paragraphe le déficit à l'exercice propre et le boni présumé du compte précédent (toujours pas établi)...mais dans votre tableau récapitulatif du projet de modification, vous faites apparaître un boni diminué à 1.067.910,68 €, donc une perte sèche de 458.480 € suite aux modifications apportées !

Nous venons de perdre 30 % de notre boni accumulé en une seule modification budgétaire ! Cela doit être un record du genre.

Les modifications sont adoptées avec 5 voix pour et 4 abstentions. Nous n'avons pas voté contre car ces modifications font apparaître un début d'assainissement de la situation comptable comme le dit le rapport de la commission des finances. A suivre...

En ce qui concerne les factures de fonctionnement de la maison des jeunes de Haut-Fays, le partage sera établi comme suit : 5/7 pour le service extrascolaire et 2/7 pour l'ASBL des jeunes.

En « divers » :

- Soins de santé en province de Luxembourg : résolution acceptée à l'unanimité.
- Enquête du TEC : Celui-ci regrette de ne pouvoir accéder à notre demande, comme nous l'avions prévu depuis longtemps !
- La SWDE marque son accord pour l'équipement Gestillesse.
- Vente de bois aux marchands du 30/10/2007 pour un montant principal de 499.111 €, hors frais. Nous en profitons pour regretter la brièveté du délai laissé pour l'enlèvement lors de la vente de bois aux particuliers.
- Achat d'une lame de déneigement pour 6.915 €. L'estimation de la dépense, en date du 28/9/2007 était de 2.500 €. Il est plus facile d'obtenir un budget en équilibre quand on sous-estime les dépenses !

Enfin, la nouvelle secrétaire communale offre de quoi réhydrater les membres du Conseil au terme de sa première séance.

Conseil communal du 4 décembre 2007

La séance débute par une interpellation de notre groupe demandant un report de l'approbation du procès-verbal de la séance précédente car nous souhaitons y apporter de nombreuses corrections. Nous nous étonnons en effet qu'à l'exception d'un cas, il n'y est fait mention d'aucune de nos interventions. Ce que nous pensions n'être que des oublis au départ apparaît en fait comme une volonté délibérée de s'approprier notre travail en corrigeant directement les erreurs dans les projets de délibérations plutôt qu'en actant nos remarques, comme il se doit dans un P-V digne de ce nom.

Le bourgmestre répond que seuls doivent figurer au procès-verbal les attendus des points prévus à l'ordre du jour et les résultats des votes, et que le secrétaire de séance n'a pas à relater nos interventions. Vive la démocratie ! Après coup, le bourgmestre reconnaîtra que nos remarques étaient fondées. Nous espérons donc que notre bonne volonté ne sera plus mise en doute.

On aborde alors les différents ordres du jour des assemblées générales des intercommunales. Les propositions qui y figurent sont acceptées à l'unanimité.

Concernant l'AIOMS de Chanly, le conseil au complet décide d'appuyer la candidature de notre premier échevin au poste d'administrateur. Notre bourgmestre (bien introduit dans la commune voisine, comme tout le monde le sait), nous fait cependant comprendre qu'une proposition de répartition des mandats à présenter par la commune de Wellin dans un avenir proche ne lui serait pas nécessairement favorable. Ce qui nous amène à dire qu'un jour ou l'autre notre bourgmestre risque d'être très ennuyé lorsqu'il devra prendre une décision où les intérêts des deux communes s'opposent...

A l'unanimité également, il est décidé d'adhérer à l'Agence Immobilière Sociale. L'A.I.S. a pour mission de promouvoir, pour les ménages en état de précarité, un logement salubre. Pour atteindre cet objectif, elle joue le rôle d'intermédiaire entre un propriétaire privé et un candidat locataire. La contribution financière de la commune est de 0,25 € par an et par habitant. L'adhésion est souscrite pour cinq ans. Les logements sont attribués par un comité composé de cinq membres dont un membre du collège et un membre d'une association locale.

De même, tout le monde est d'accord pour voter un règlement sur l'usage de fax communal. Il ne pourra être utilisé que par des particuliers ou des associations à des fins non lucratives ou commerciales, moyennant une redevance de 0,50 € par fax.

Après éclaircissement de quelques détails, les modifications budgétaires du CPAS sont acceptées par tous.

Il est décidé de vérifier certains contrats de locations de pêches et de porter devant la justice deux cas de non-paiement.

Concernant l'extrascolaire :

- Nous donnons notre accord pour établir des contrats pour deux moniteurs de piscine et deux aides, ainsi que pour la responsable de la psychomotricité.
- Nous approuvons le règlement pour le concours de façades de Noël.

- En raison du développement du secteur, le collège nous propose de procéder au recrutement de deux mi-temps supplémentaires.

Il nous est également proposé de créer deux postes à mi-temps pour le nettoyage des locaux. Le huis clos sera demandé pour discuter de la suite de ce point.

La décision est prise de faire appel à une société spécialisée pour réaliser le classement des documents communaux et des archives depuis la fusion des communes. Cette solution s'impose face au développement incessant des prescriptions administratives règlementaires.

L'un de nous avait demandé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les travaux de Haut-Fays. Il faut savoir entre autres qu'un particulier avait subi des désagréments causés par des égouts bouchés sous la voirie suite aux travaux réalisés. Espérons qu'il n'y en aura pas trop d'autres.

Concernant l'état de la rue du Cimetière, après le hangar communal, les différentes entreprises intervenantes se rejettent la balle. Le bourgmestre promet une fois de plus de réunir les entrepreneurs concernés en espérant faire apparaître ainsi le responsable. L'échevin concerné dit qu'il ne faut pas rêver, que la réparation de cette route finira à l'entretien. De toute façon, notre bourgmestre n'essayera de résoudre le problème qu'à la fin des travaux actuels dans le village.

Nous interpellons ensuite le bourgmestre sur le fait que nous ne recevons plus les rapports du collège malgré nos demandes répétées. La secrétaire communale n'est pas autorisée à nous les transmettre au motif que le maieur « n'a pas eu le temps de les lire ».

Lorsque nous sous-entendons que l'on nous cache des informations concernant les chasses, le bourgmestre annonce la prolongation des baux de chasse par le collège, ce qui est déjà de notoriété publique mais ne sera pas présenté au conseil avant l'an prochain, puisque le bourgmestre ne compte plus convoquer de conseil cette année.

...d'où notre remarque concernant le minimum légal de conseil qui ne sera pas atteint, seulement 8 au lieu des 10 imposés par le code de la démocratie locale. La réponse du bourgmestre nous laisse sans

voix : «...à partir du moment où je trouve cette règle idiote, je ne me sens pas obligé de l'appliquer...je disais déjà la même chose quand je l'enseignais... » ! Cela s'appelle montrer l'exemple.

Pour terminer la séance publique, deux bonnes nouvelles officielles :

- Accord de la Région wallonne pour la subsidiation des voies lentes
- Accord également pour la subsidiation des plaines de jeux, pour un montant de 47.000 €.

Puisque ceci sera notre dernière publication de 2007, nous vous souhaitons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour 2008.